

- 40) 2 courtes pour courtoisie. P.J.
- 41) commune d'Orthez - section AW 11.
propriétaires: Carmel FABO INDURAIN et Frédérique PETERS - Souhaitons garder la constructibilité de la parcelle et le changement de destination pour les deux granges accolées. Preuves jointes.
- 42) Mme ESTABIA demande le changement de classification de parcelle AC 0213 commune de Loubert prévue en zone N et je demande en classification en zone A si il n'est pas envisageable. Le terrain étant viabilisé (eau + élec) un permis de construire a été accordé en 2001. Le défrichement a été accordé par le ministère de l'agriculture et donc effectué.
- 43) M^r DECHAUNET et M^{me} SANTOUL
Nous souhaiterions adopter le règlement de la parcelle AH 73 appartenant à la zone d'activité LOUPIEN à Monem faisant partie de l'OAP Rignolles. Pour l'instant cette zone propose seulement le développement d'activités artisanales. Nous aimerions élargir l'OAP aux activités de service pour nous permettre de développer notre projet. Ce dernier correspond à un bâtiment visant à accueillir différentes formes d'activités physiques et sportives, et une activité sportive, en lien avec la MSP de Monem notamment. Également une partie restauration si possible (mail à venir).
- 44) que Moudagueu laudou Jeanne Marcelle souhaite que la parcelle 207-209 restât constructible actuellement en zone UD la parcelle 207 a une act. sur la B 23 ainsi que la parcelle 209 (document joint) je dois aller le dossier pour demander le changement de destination des hangars situés sur la parcelle 209 sur la commune d'Orthez (saluté sursauve)
- 45) demande un classement permettant l'agrandissement de la salle polyvalente située sur la parcelle de la B 42^{re} car c'est incompatible avec le classement A qui a été prévu ORTHEZ